

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize Décembre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 6 Décembre 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. MORMANN Cédric (*sans pouvoir*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Yolande DUBOURG et Véronique LE BORGNE.

| | |
|-----------------------|---|
| <u>OBJET</u> : | <i>Convention pour le dispositif « Voisins Vigilants ».</i> |
|-----------------------|---|

N° 2018 / 12 / 17

L'entreprise Voisins Vigilants a mis en place un dispositif favorisant la prévention de la délinquance en sensibilisant la population d'une même zone d'habitation à la sécurité, et facilitant l'entraide et la solidarité en encourageant l'échange entre les habitants d'un même voisinage.

Les membres « Voisins Vigilants » ont à leur disposition une plateforme de communication accessible à l'adresse www.voisinsvigilants.org. La mise en relation des membres d'un même voisinage, appelés Communauté, se fait par l'intermédiaire d'un numéro de téléphone en 06 dédié qui répercute par SMS l'information de prévention et de sécurisation à tous les autres membres de la Communauté.

Afin d'offrir un cadre de vie sécurisant à ses administrés, les mairies peuvent soutenir l'initiative Voisins Vigilants dans les conditions fixées par convention.

Le service donne accès à la plateforme proposée à la Mairie par le Prestataire, moyennant le prix de 1.800 € TTC par an.

.../...

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la note de synthèse et le projet de convention adressés aux conseillers
municipaux à l'appui de leur convocation,*

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Vote : 22 pour – 6 contre.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 17 Décembre 2018,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20181213-CM-2018-12-17-
DE

Date de télétransmission : 17/12/2018

Date de réception préfecture : 17/12/2018

Séance du Conseil municipal du 13 Décembre 2018
Délibération n° 2018 / 12 / 17